Sur le chapitre 15, M. de l'Hôpitallier demande une augmentation de 24,000 francs pour les théâtres nationaux d'Orange, Pujaut.

Le ministre fait observer qu'il a déjà inscrit un crédit de 10,000 francs, consacré à l'extension et protéger d'autres d'art de valeur

La discussion devient tellement confuse que le rapporteur lui-même en demande le renvoi à demain.

La séance est levée à 7 h. 30 et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat adopte un projet de loi modifiant la loi sur le recrutement de l'armée.

La marine marchande

Pour ne reprend la discussion du projet de loi sur la marine marchande.

L'article 7 est mis en discussion.

Un amendement modifiant les attributions des primes au tonnage est repoussé par 172 voix contre 60.

Après avoir été combattu par le ministre, un amendement proposé par 172 voix contre 125 un amendement de M. Gabriel Damouville, limitant à 5,000 tonnes par an, pendant les quatre premières années, le tonnage des vapeurs de construction étrangère française.

Tous les paragraphes de l'article 7 sont adoptés. L'ensemble est réservé.

Sont également adoptés les articles 9 et 9 (réunis) les services postaux sur les navires (avant droit aux primes).

Les articles 10 et 11 sont réservés.

Sur l'article 12 (qui régle les sort des voiliers construits sous le régime de la loi 1893), M. Halgan dit que cet article donne la prime de la non rétroactivité. Il défend un amendement tendant à laisser bénéficier sous le régime de loi de 1893 jusqu'aux échéances prévues par cette loi.

Combattu par M. Caillaux et défendu par l'amiral de Cuverville, l'amendement est repoussé par 208 voix contre 59.

L'article 12 est adopté.

Sur l'article 13, M. Gabart Dansville propose de substituer aux 2/3 du parcours et aux 2/3 de la paie, le tiers seulement.

L'amendement est repoussé.

Les articles 13 et 14 sont adoptés.

La séance est levée à 6 h. 1/2 et renvoyée à jeudi.

La santé de M. Waldeck-Rousseau

Paris, 4 mars. — A l'issue de la visite qu'ils ont faite à midi au président du Conseil, les docteurs Pourrier et Balinsky ont signé le bulletin suivant :

« Nuit bonne. Dépression moins grande. Douleurs moins vives dans l'épaule, dont on pourra commencer demain le massage. Repos absolu. »

M. RIBOT A MARSEILLE

Marseille 4 mars. — M. Ribot a prononcé, à la salle du théâtre Vallette, un discours sur la situation politique. La conférence était présidée par M. Tolerry, député progressiste de Marseille.

M. Ribot commence en se réclamant de la politique de M. Thiers, puis explique son opposition au ministère Waldeck-Rousseau dont il critique vivement la politique. Mais il regarde moins le passé que l'avenir où il espère que son parti aura à prendre sa part d'action et de responsabilité.

Aujourd'hui, dit-il, que la République est mal traitée de tous les ressorts du gouvernement et que le Président de la République, ancien du respect de la nation, inspire au pays une confiance absolue dans son dévouement aux institutions républicaines. Il n'est même de conduite, ce ne sont ces adversaires que de pactiser les esprits troubles de remettre l'ordre dans les affaires publiques d'empêcher des coalitions de mécontents de devenir dangereuses, en leur opposant, en même temps que la fermeté, le calme et la sagesse d'un gouvernement clair du lui-même et de son lendemain.

Enfin, M. Ribot expose son programme qui comprend la liberté de l'enseignement, puis la réduction progressive du service militaire, et la réforme de l'impôt des patentes. Il propose l'impôt sur le revenu et la revision de la constitution.

Nous avons un programme assez large pour grouper les républicains qui songent, avant tout, aux intérêts permanents du pays, qui voient les dangers dont la République est menacée, et qui sont résolus à y faire face de quelque côté qu'ils viennent. C'est ainsi que nous comprenons la défense républicaine et l'Union des républicains. Nous ne voulons pas, sous prétexte de défendre la République, donner le main aux ennemis de l'ordre social. Nous ne voulons pas non plus que, sous prétexte d'union républicaine, on achève de creuser un fossé entre des hommes que tout doit réunir, et les nouvelles de la Révolution de la République de 1848 et de l'ordre et de progrès qui leur sont communes.

Un parti qui a un passé comme le nôtre et qui veut avoir un lendemain fait toute sa politique au grand jour. Il ne cherche pas d'alliances dans l'ombre. Il ne veut rien marchander de ce qui fait son honneur et sa raison d'être. Il sait qu'il a un rôle nécessaire dans la République. S'il venait à l'abandonner ou s'opposerait qu'il se mettrait quelque chose d'essentiel au gouvernement de ce pays.

La place qu'il a occupée dans la législature qui s'achève aurait été plus considérable s'il n'était pas divisé. Il n'est pas moins coupable que les modérés de la politique qui sur lui-même, sur le faire de nos lois, sur l'autorité qu'on prend en parlant de leur en pays. Nous retrouverons, j'en suis sûr, nombreux et unis. La République ne peut pas se passer de l'élément de pondération, de sagesse, de hardiesse mesurée que nous représentons.

J'ai confiance dans mon pays; il a su trop souvent le gêter des aventures; il s'approche parfois des périls mortels, mais il revient toujours à la sagesse, à l'intelligence des grands intérêts de la nation et du patriotisme.

On pensait, on avait même laissé entendre que M. Ribot allait profiter de l'occasion offerte pour se dégager nettement de toute accointance avec le parti nationaliste. Son discours développe des déclarations très catégoriques à ce sujet. Nous en lire y avons par trouvées.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

Bruxelles, 4 mars. — A la réunion de la Conférence des sucres, qui eut lieu à 11 h. 1/2 la convention sur le nouveau régime n'a pas été signée. Il a été décidé qu'elle serait signée jeudi. Il a été décidé, en outre, que le texte officiel *sera publié aussitôt* après la signature.

Toutefois, dans les cercles très bien renseignés, on pense que le texte ne diffère pas beaucoup de celui déjà connu.

La candidature Clémenceau

Paris, 4 mars. — Il est aujourd'hui abusivement certain que M. Georges Clémenceau sera candidat sénatorial dans le département du Var à l'élection sénatorielle qui doit avoir lieu prochaine.

Il s'agit de remplacer M. Denormandie, sénateur inamovible, décédé.

Le Salon

Paris, 4 mars. — C'est maintenant décidé, le vernissage aura lieu le 30 avril. La Société des artistes français a pris cette décision, prétendant sur toute la ligne, et le vote du renouvellement du Jury de peinture aura lieu jeudi prochain.

Les obsèques de M. Ballay

Chartres, 4 mars. — Hier ont eu lieu les obsèques de M. Ballay, *gouverneur général de* l'Afrique occidentale française.

Après la cérémonie religieuse à la cathédrale de Chartres où le président de la République était représenté et où se trouvait M. Delcassé, ministre des affaires étrangères. Le cortège se dirige ensuite vers la statue de Mireseu, où des discours sont prononcés par M. Delcassé et M. Etienne, député. Puis le corps a été rendu à sa famille pour être conduit à Fontenay-sur-Eure, où l'inhumation doit avoir lieu.

FILLETTE ÉTRANGLÉE

LE CRIME DE LA RUE DESSAULES UNE NOUVELLE AFFAIRE NEUT

Disparition. — Inquiétude de la famille. — Les recherches de la Sûreté. — Déclaration de deux enfants. — La découverte du cadavre. — Désespoir de la mère. — L'enquête. — Un signalement.

Paris, 4 mars. — Un crime épouvantable a été découvert hier soir, sur le versant nord de la Butte-Montmartre, près du cimetière Saint-Vincent. La rue des Saules est un endroit désert, qui, à la rue Marcadet, communique avec la rue de Norvins. Le soir, l'aspect en est triste. Aussi, *que l'on juge de l'effroi d'un jeune garçon* de 15 ans, Jacques Poitelin, fils d'un gardien de la paix, lorsqu'à 10 heures, il fit la sinistre découverte d'un cadavre; il allait arriver au domicile de ses parents, qui demeurent au numéro 29.

Ayant pris la rue par la fin, il passait devant le n° 31 avant d'atteindre sa propre maison. Dans l'angle de la porte du 31, il aperçut un long paquet. Curieux comme tous les enfants, il s'approcha, il palpa l'objet : sous une étoffe de laine, il sentit un corps. Etait-ce une personne endormie? Il parla haut pour la réveiller *mais l'impossibilité se prolongeant, il eut peur,* il courut à un débit tout près dont la salle était éclairée. Les consommateurs jugèrent à l'effroi de la jeune fille que la déclaration était sérieuse; inquiétèrent le débit et se portèrent vers l'endroit indiqué, qui était l'angle de la rue Darwin. Le jeune fidèle était du vrai. Un corps était enveloppé dans une pélisse, le corps d'une toute jeune fillette.

Ils la prirent dans leurs bras, l'apportèrent dans le débit, il l'examinèrent une table, développèrent la pélisse. Alors, quel saisissement! La fillette avait une corde au cou, fortement serrée et une autre corde ramenait les bras derrière le dos, elle était attachée au poignet, une ficelle lui liait les pieds.

On ne tâte de dégager toutes ces attaches et commençant par celle du cou. La fillette respirait encore, et elle eut même une forte expiration *qui fit croire qu'on pouvait la sauver.* Le médecin fut appelé, mais se qui que constater il décès.

Le cou était profondément sillonné par les traces de la corde, surtout du côté gauche. On remarqua que l'œil droit était noir. Le pauvre petite avait-elle reçu des coups bourreaux un coup violent qui l'avait assommée?

On fit, croyons-nous, d'autres constatations qui prouveraient que la victime était été violée. Du reste, le crime, ainsi qu'on va le voir, ne peut s'expliquer que par cette hypothèse.

Au poste de police

Des gardiens de la paix furent *avertis et vinrent* dans la matinée, à la demande qu'ils trouvaient au poste de l'impasse Tourlaque. On l'étendit sur un lit de camp. La pauvre enfant était rigide, mais le corps gardait les dernières mouvements que suivent le décès : contractions des muscles de la face, et principalement des lèvres. A un moment les dents apparurent.

La petite victime était vêtue de pantoufles bleues, vêtue d'un jupon de grosse laine grise tricotée et d'une robe-blouse à carreaux bleus et blancs; sur elle était étendue un peignoir marron *à carreaux doublé d'ouate écossaise.*

L'identité fut promptement établie. Depuis dimanche matin, le service de Sûreté recherchait une fillette dont la disparition avait été signalée par son père. Celui-ci, un homme de 37 ans, M. Chéry, comptable dans une banque de la rue Lafayette, et domicilié 86, rue Lamarck, était venu déclarer à M. Chaumont, commissaire de Clignancourt, que la seconde des enfants, Angèle, âgée de 7 ans, venait de disparaître.

Comme d'habitude, l'enfant était sortie de chez elle, rue Lamarck, pour aller, gentiane au panier. Elle devait aller chercher du mou pour le chat, dans une triperie située à l'angle des rues Marmottan et Lamarck. La course ne durait habituellement que quelques minutes; aussi avait-il été surpris, une demi-heure plus tard, de ne pas voir revenir Angèle.

Il était aujourd'hui 10 heures, avait questionné la triperie. Cette femme avait bien vu Angèle, l'avait servie, l'avait vue reprendre son chemin pour rue Lamarck. Depuis, qu'était devenue l'enfant?

Mme Leroy l'avait aidée à traverser la rue. La petite lui avait dit au revoir. Mme Leroy lui avait recommandé de ne pas s'attarder, gêne de course sur toute la rue, et le vote du renouvellement du Jury de peinture aura lieu jeudi prochain.

Mme Chéry, depuis la disparition d'Angèle, *est morte sur fois sans connaissance.* Son mari n'a pas encore eu le courage de la prévenir.

Le voleur assassin

Paris, 4 mars — Mme Louise Laviolle, âgée de 40 ans, propriétaire, boulevard Ney, se trouvait momentanément seule cet après-midi lorsque le voleur Lemoine, qui s'était chez elle, trouvait s'ouvrit brusquement et un individu apparut. Ex-employé de Mme Laviolle, il était pas en arrière comme pour lui en reprendre, pas remut sur *sa pauvre femme* et lui porte deux coups de couteau dans le ventre. Plusieurs personnes avaient vu fuir l'assassin, elles le poursuivirent, et l'arrêtèrent. Il était journalier du nom de Louis Chomot, âgé de cinquante ans, demeurant 51, rue Lamarck. Il a refusé de dire dans quel but il s'était introduit chez Mme Laviolle. Mme Laviolle n'est dans l'intention de cambrioler la propriété qu'il croyait momentanément abandonnée.

Les Bagarres anarchistes

Les perquisitions. — Une réunion de commissaires. — Par ordre du Parquet

Paris, 4 mars. — M. Puybaraud, chef des brigades de recherches, a convoqué hier soir à la préfecture de police de nombreux commissaires de police. Ces magistrats ont reçu des mandats de perquisition délivrés par M. Aussel, juge d'instruction.

Ils doivent se rendre ce matin, dès la première heure, au domicile des anarchistes arrêtés au cours des bagarres de dimanche.

Ajoutons qu'hier soir, M. Hamard, sous-chef de la Sûreté, a perquisitionné au domicile de trois anarchistes et a saisi divers papiers.

Les agents blessés

Les agents blessés ont tous repris leur service. Ils ont été *proposés pour des récompenses honorifiques et des gratifications.*

LORD SALISBURY

Bruits de démission — Le premier ministre se retirerait en juillet

Londres, 4 mars. — Le bruit court en cette que lord Salisbury, à l'occasion d'une réunion des délégués de la ligue du parti conservateur *The Primrose League* qui aura lieu le 6 mai, annoncerait sa démission pour juillet. Les *membres de la famille de lord Salisbury* ne savent absolument rien de cette intention du premier ministre.

Chronique électorale

3e circonscription de Lille

On lit dans la *Croix* : « On annonce la candidature de M. Hector Franchomme, conseiller d'arrondissement, républicain libéral (?), qui aurait contre lui M. Delcourt, socialiste ministériel; mais M. Franchomme est sûr du succès ».

M. Emile Ecrive et la *Croix*, voilà les partisans de M. Franchomme. Nous sommes fixés sur les opinions de l'*Homme Nouveau*.

Mais si M. Hector est si sûr du succès, pourquoi se demène-t-il tant? Quel puffisme!

1re circonscription de Béthune

Les délégués républicains des trois cantons de *Lavenie, de Lillers et de Norrent-Fontes*, formant le 1re circonscription de Béthune, se sont réunis dimanche à 3 h. de l'après-midi à Lillers dans la salle du théâtre. 250 délégués étaient présents. La réunion était présidée par M. Hernant, conseiller général du canton de Norrent Fontes, assisté de M. Ledoux, conseiller général du canton de Laventie et Delaix, conseiller général du canton de Lillers.

M. A. Fanien, député sortant, a rendu compte de son mandat. Il a décrété avoir soutenu le ministère de défense républicaine parce qu'il avait vu les partis déchus marcher à l'assaut de la République.

M. Fanien a ensuite fait connaître qu'il était anticlérical et non antiréligieux et partisan de la liberté d'enseignement, il voigra les lois sur les retraites, la réduction du service militaire à deux ans. L'orateur a terminé en disant qu'il voulait une armée forte pour défendre le territoire.

La candidature de M. A. Fanien, mise aux voix, a été acclamée aux cris répétés de « Vive la République ! »

L'assemblée a ensuite voté l'ordre du jour suivant :

Les Comités républicains des trois cantons formant la 1re circonscription de Béthune, réunis en Congrès le 2 mars à l'effet de désigner le candidat républicain aux prochaines élections législatives, après avoir entendu les déclarations franchement républicaines de M. Achille Fanien, lui adressent toutes leurs félicitations pour la façon dont il a rempli son mandat et acclament sa candidature et s'engagent à le soutenir de la façon la plus énergique.

CONFÉRENCE de M. Georges Robert A ORCHIES

C'est devant une salle comble et où beaucoup de retardataires n'ont pu trouver place que M. Georges Robert a fait, lundi, à la mairie d'Orchies, la conférence que nous avons annoncée sur le *Bloc républicain*.

Le bureau

Le bureau est d'abord composé comme suit : Président, M. Louis Willonquet; président de la ligue républicaine d'Orchies; assesseurs, M. F. Bitche, conseiller municipal d'Orchies, et Louis Lebiane, vice président de la Ligue; secrétaire, M. Ed. Prateau, adjoint au maire d'Orchies.

Dans l'auditoire, M. le Dr Thierry, conseiller d'arrondissement, et la plupart des conseillers municipaux d'Orchies; puis un grand nombre de républicains des communes voisines, parmi lesquels nous avons remarqué : MM. Hector Simon, de Landas, chevalier de la Legion d'honneur; Lefebvre-Drumez, d'Auchy; Laurent-Morchon, commandant du Mérite agricole, chevalier de la Légion d'honneur, d'Auchy; Doffos de Sumène; Guislin, maire de Nomain; François Hocq; Bejanin; Notre-Dame, président de la ligue Républicaine de Landas; Cambier, de Nomain; Delporte, de Coutiches, etc. etc.

Discours de M. G. Robert

Le citoyen Georges Robert commence par examiner les conditions dans lesquelles vont avoir lieu les prochaines élections législatives. « Jeté dans cette histoire, dit-il, et vous constatez que la nouvelle bataille que nous allons livrer n'est que la continuation de la lutte longue et acharnée engagée depuis plus d'un siècle entre la Révolution et la contre-révolution, entre le progrès et la réaction, entre le domme et la raison, entre la liberté et le despotisme ».

Il l'orateur suit rapidement les diverses péripéties de cette lutte, avec ses alternatives de succès et de défaites pour les libéraux et les républicains, et il montre que le plus souvent, aussi bien en 1830 et 1848 qu'après la Révolution de 1830 et après celle de 1848 si la Liberté et la République forcat vaincues par les contre-révolutionnaires cosaques ou monarchistes, c'est parce qu'il y avait dans le camp libéral la division s'introduire dans nous rangs.

De même, si la République triomphe des ennemis, c'est parce que le Bloc parlementaire du 24 mai 1873, c'est que ceux-ci étaient divisés en orléanistes et impérialistes.

Au contraire, c'est l'union des républicains qui a assuré leur victoire au 16 mai et à l'époque boulangiste.

LE GOUVERNEMENT DES CURÉS

M. Georges Robert déclare que la lutte actuelle une grande analogie et tout aussi ardente que les précédentes. Mais cette lutte, avec ses alternatives de succès et des défaites pour les libéraux et les républicains, et il montre que le plus souvent, aussi bien en 1830 et 1848 et après la Révolution de 1830 et après celle de 1848 si la Liberté et la République forcat vaincues par les contre-révolutionnaires cosaques ou monarchistes, c'est parce qu'il y avait dans le camp libéral la division s'introduire dans nous rangs.

De même, si la République triomphe des ennemis, c'est parce que le Bloc parlementaire du 24 mai 1873, c'est que ceux-ci étaient divisés en orléanistes et impérialistes.

Au contraire, c'est l'union des républicains qui a assuré leur victoire au 16 mai et à l'époque boulangiste.

LE GOUVERNEMENT DES CURÉS

M. Georges Robert déclare que la lutte actuelle est